

- > Fenioux : L'imbroglie " Dépollué "

Fenioux : l'imbroglie " dépollué "

09/10/2010 05:40

Les opérations de dépollution de la rivière, par une citerne de bitume, ont pu reprendre sous la houlette de la préfecture.



*Le bitume, « non polluant ». -
- Photo NR*

Soulagement apparent ce vendredi à la préfecture. Autour de Christiane Barret, tous les protagonistes (élus, administrations et entreprises) impliqués par les opérations de dépollution de la rivière Fenioux. Quatre jours après le déversement accidentel d'une citerne de bitume, la situation paraissait bloquée, suite au retrait impromptu de la SNAM, société niortaise spécialisée dans l'assainissement et la dépollution, mandatée par

l'entreprise Rcaud qui effectuait les travaux de réfection de la chaussée.

Le coup de semonce de la préfète, jeudi soir, a accéléré le dénouement de l'imbroglie financier qui s'était noué des autour des responsabilités, notamment financières, des uns et des autres : « *Plusieurs mesures d'urgence vont être mises en oeuvre* », tranchait hier Christiane Barret. Primo, des travaux de dérivation du cours d'eau ont été immédiatement entrepris, afin d'isoler la portion souillée par le bitume, ceci « *sans pompage* ». Des mesures ont révélé que, dans la zone polluée, le taux d'oxygène était retombé à 3 %, terrassant aussitôt les poissons, contre 80 % en amont et aval.

" Non polluant "

Cette opération d'ampleur - le bitume s'étant répandu sur 300 m environ -, devrait être achevée « *d'ici dimanche* ». Deuxio, parallèlement, l'eau polluée sera pompée et stockée dans un lieu étanche afin d'être traitée : « *L'entreprise (NDLR: la société Rcaud)*

fait diligence à ses frais, tout en menant des négociations avec ses assurances », indiquait Christiane Barret, sans plus de précision sur le montant de la facture, au bas mot « *quelques centaines de milliers d'euros* ». Enfin, les techniciens de l'Équipement ont tenu à minimiser l'impact de la pollution par le bitume : « *Le bitume provenant du pétrole, l'un des composants de l'émulsion avec l'eau ainsi qu'un acide, n'est pas un polluant, contrairement au goudron, issu de la houille.* » Ces derniers assurant que le bitume solidifié, qui restera après pompage de l'eau, « *n'était pas polluant* ». Les pêcheurs avaient fait savoir qu'ils envisageaient de porter plainte.

J.R.